

**9 DÉCEMBRE 2021**

## **L'USINE AMÉTYST ÉVOLUE POUR UNE MEILLEURE GESTION DES DÉCHETS**

Le tri à la source des biodéchets est un objectif fort de Montpellier Méditerranée Métropole dans le cadre de son ambition « zéro déchet ». Pour répondre à cette impulsion, une ligne de compostage des biodéchets a été créée depuis 2021 au sein de l'usine Amétyst. Ainsi le tri des habitants est valorisé par la production de 1 500 tonnes d'un compost équivalent bio. Une innovation qui s'inscrit dans les nombreuses actions en faveur du développement du compostage portées par la collectivité, présentée ce 8 décembre par Michaël Delafosse, Maire de Montpellier et Président de Montpellier Méditerranée Métropole, François Vasquez, Vice-Président de Montpellier Méditerranée Métropole, Délégué à la Collecte, tri, valorisation des déchets et Politique « zéro déchet », et Conseiller municipal de Montpellier, et Célia Serrano, Conseillère de Montpellier Méditerranée Métropole, Déléguée à la Sensibilisation, Réduction des déchets, Bien-être animal, et Conseillère Municipale de Montpellier.



Usine Amétyst - ©Ch.Ruiz/Montpellier3m

## **L'ENGAGEMENT DE LA MÉTROPOLE POUR L'ENVIRONNEMENT**

Depuis plusieurs années, Montpellier Méditerranée Métropole s'engage dans la lutte contre le changement climatique, en affirmant toujours plus fortement sa volonté de se positionner en tant que métropole éco-responsable, éco-engagée et éco-exemplaire. Cette détermination passe par la mise en place de la politique « zéro déchet » qui privilégie la collecte sélective, dans une démarche vertueuse de gestion des déchets. Avec cette politique, la Métropole met en place des moyens en terme de collecte, d'équipements à disposition des foyers (bacs de collecte, composteurs collectifs ou individuels, Points d'Apport Volontaire (PAV), déchetteries), ainsi qu'en infrastructures lourdes. La Programmation Pluriannuelle des Investissements adoptée par le Conseil Métropolitain du 23 novembre dernier prévoit notamment des investissements de 11 millions d'euros pour l'acquisition de bacs, points d'apport et conteneurs enterrés facilitant le tri et la collecte des déchets, 10 millions d'euros pour la modernisation des déchetteries, du centre de tri DEMETER et la création des plateformes de biodéchets, et 4 millions d'euros pour la création de ressourceries.

*« La mise en place d'une politique « zéro déchet » est une des nombreuses stratégies de la Métropole pour être à la hauteur du défi de la transition écologique et solidaire »* Michaël Delafosse, Maire de Montpellier et Président de Montpellier Méditerranée Métropole

*« Nous avons l'ambition de mettre en place un territoire « zéro déchet ». C'est un défi collectif qui nécessite la participation de chacun au quotidien »* François Vasquez, Vice-Président Délégué à la collecte, tri, valorisation des déchets et Politique « zéro déchet », et conseiller municipal de Montpellier

## **I/ AMÉTYST : UNE USINE EN PLEINE MUTATION**

### 1 500 TONNES DE COMPOST ÉQUIVALENT BIO PRODUITES

#### PRÉSENTATION DE L'USINE

A l'origine usine de Tri Mécano-Biologique (TMB) et de méthanisation des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) issues du bac gris, Amétyst a été mise en service en juillet 2008 et est actuellement exploitée par Suez. Elle a pour fonction de traiter et de valoriser par procédé biologique la partie organique des déchets en produisant : du biogaz (pour la production d'électricité et de chaleur) et du compost (utilisé comme amendement naturel des sols pour l'agriculture et la viticulture).

Le site contribue à fournir une partie de l'électricité aux habitants de la Métropole. Il alimente aussi en chaleur les 2 000 logements de l'éco quartier des Grisettes à Montpellier, et chauffe et climatise 17 000 m<sup>2</sup> de la clinique St Roch. Aujourd'hui référence technique en matière de méthanisation par voie sèche et positionnée comme l'un des plus importants outils industriels de ce type en Europe, Amétyst permet de diviser par deux la part des déchets destinés à l'incinération ou à l'enfouissement.

#### L'ÉVOLUTION DE LA PARTIE COMPOSTAGE

Aujourd'hui, l'évolution de l'unité de compostage Amétyst s'explique par une volonté d'aller plus loin dans le traitement des biodéchets. Placés dans le bac orange ou bientôt dans un Point d'Apport Volontaire, ceux-ci comprennent les déchets alimentaires (de la préparation ou de restes de repas) et les petits végétaux (type fleurs fanées).

Depuis le début d'année 2021, dans le cadre de la politique « zéro déchet » de la Métropole et sous l'impulsion des élus du territoire, les 1 900 tonnes de biodéchets triées sont traitées séparément des OMR pour être transformées en compost de qualité, équivalent bio. Pour opérer cette transformation, 4 box de compostage ont notamment été dédiés à leur traitement spécifique.

## LE FONCTIONNEMENT DU COMPOSTAGE

Après leur arrivée à l'usine, ces déchets connaissent plusieurs étapes de traitement pour arriver au compost final :

- Arrivée des biodéchets dans une zone dédiée, où ils sont stockés pendant 2 jours
- Tri pour séparer les détritiques indésirables (également appelés « refus », comme les sacs plastiques non dégradables ou gros déchets verts) des autres biodéchets
- Calibrage dans un cribleur pour réduire leur taille
- Passage dans 4 box de compostage pendant 1 mois et demi dans lesquels les biodéchets, mélangés avec du déchet vert, sont aérés
- Deuxième calibrage par tamisage pour la réalisation du compost final

La Métropole récupère ensuite une partie du compost prêt à l'emploi pour une utilisation sur les 50 000 arbres de la Ville en cours de plantation, afin de nourrir certains sols pauvres en matière organique. Elle le met également à disposition des habitants et des pépinières via la plateforme de Grammont. 50 litres de ce compost équivalent bio seront notamment donnés aux citoyens à titre gratuit en début d'année 2022, en échange du dépôt de leur sapin en déchetterie. Une autre partie de ce compost est achetée par les agriculteurs du territoire, et bénéficie ainsi aux exploitations viticoles, arboricoles et céréalières, pour un effet fertilisant et structurant.

Depuis le début de l'année, **1 900 tonnes de biodéchets** sont arrivées à Amétyst pour être traitées sélectivement et produire ainsi **1 500 tonnes de compost**. A l'avenir, avec une meilleure sensibilisation et une meilleure responsabilisation des usagers, le tonnage des biodéchets traités augmentera, et une étape de méthanisation viendra s'ajouter à la chaîne de traitement, semblable à celle des OMR. A la fois fiable, respectueuse de l'environnement, sans risque et sans incidence sur la santé, la méthanisation est un processus naturel de dégradation de la matière organique des déchets par une flore microbienne.

# 1500

Tonnes de compost équivalent bio  
produites

## LE TRI A LA SOURCE : UN GESTE ÉCORESPONSABLE À LA PORTÉE DE TOUS

Un bon traitement des biodéchets passe en amont par une gestion adéquate du tri à la source par les habitants de la Métropole et des professionnels, afin que les déchets alimentaires soient bien séparés des OMR avant leur arrivée à l'unité de compostage Amétyst. Pour transformer ses habitants en écocitoyens, des bioseaux leur sont proposés afin d'être utilisés dans le cadre d'une précollecte de leurs biodéchets ménagers, qui sont ensuite disposés dans le bac orange ou dans un Point d'Apport Volontaire. Puis ils sont récupérés par collecte de porte à porte et envoyés à Amétyst pour être traités.



Performances observées en entrée d'installations - 2018 - ©Montpellier3m

Au niveau du bac gris, le schéma démontre que le geste de tri n'est pas encore bien assimilé par les usagers. Avec 35 900 tonnes/an de biodéchets présents dans ce bac, il est donc nécessaire de renforcer leur sensibilité à ce geste pour optimiser le traitement des déchets. En outre, il existe aujourd'hui des zones non desservies par le service public, et la Métropole travaille actuellement à donner la possibilité à tous de participer au geste collectif.

## LES AVANTAGES DE CE COMPOSTAGE

En 2020, le compost issu des OMR était globalement utilisé en filière locale (**79% utilisés à moins de 100km**), renforçant ainsi le rôle d'Amétyst et de la Métropole dans l'économie circulaire de la valorisation des déchets du territoire. L'objectif d'utilisation du compost issu des biodéchets est donc identique, dans une stratégie de mise en valeur du circuit court que promeut Montpellier Méditerranée Métropole, qui permet ainsi d'éviter le tourisme des déchets. Avec ce compost, un cercle vertueux se crée, avec un retour à la terre des restes alimentaires. De meilleure qualité, il sera écoulé encore plus proche pour répondre à la demande locale.

Les avantages du compost sont multiples pour les sols :

- Améliore leur fertilité et contribue ainsi au développement des plantes
- Pallie leurs manques des ressources
- Crée une bonne structure pour ces sols, qui retiennent donc mieux l'eau et les substances nutritives
- Empêche le ruissellement en gardant le sol poreux, et évite donc les inondations
- Capte le carbone issu de la dégradation des matières organiques

## II/ UNE MÉTROPOLE ENGAGÉE POUR LIMITER LES DÉCHETS

1 MILLION D'EUROS POUR PLUS DE 4 400 POINTS DE COMPOSTAGE

### UNE RÉFLEXION POUR AMÉLIORER LA GESTION DES BIODÉCHETS

Afin d'optimiser la valorisation de ces biodéchets, la Métropole mène une réflexion de longue haleine pour mettre en place des installations améliorées :

- Précollecte : les bioseaux actuels seront remplacés par des bioseaux ajourés pour limiter les odeurs ;
- Porte-à-porte : les bacs orange verront leur système modifié en faveur d'une technique de récupération des déchets améliorée, avec une cuve réductrice pour faciliter leur nettoyage, et ils deviendront des bacs marron afin de répondre au standard national ;
- Apport volontaire : des nouveaux Points d'Apport Volontaire (PAV) biodéchets seront déployés un peu partout en Métropole, sur un système similaire aux PAV verre et emballages, pour les habitants ne disposant pas de bac orange. En phase de test, des PAV ont été installés sur la commune de Saint-Géniès-des-Mourgues.



PAV biodéchets en phase de test à Saint-Géniès-des-Mourgues - ©Montpellier3m

## DE NOMBREUSES ACTIONS POUR UN TERRITOIRE « ZÉRO DÉCHET »

Dans le cadre de sa politique « zéro déchet », Montpellier Méditerranée Métropole s'est fixée l'ambition de **réduire la production d'OMR** sur son territoire. L'objectif est double : limiter notre impact environnemental, tout en contenant la hausse des coûts de stockage et de traitement des déchets. Dans ce but, le compostage occupe un rôle primordial. On estime que les ordures ménagères résiduelles sont composées à 30% de déchets compostables, soit plus de **30 000 tonnes** à l'échelle de la Métropole. Chaque composteur peut permettre ainsi de réduire les déchets traités par la Métropole de plusieurs dizaines de kilos par habitant.

Adopté par le Conseil métropolitain en début d'année, le budget 2021 de Montpellier Méditerranée Métropole prévoyait un développement sans précédent des sites de compostage. **Plus de 1 million d'euros** ont été investis pour créer plus de **4 400 points de compostage** dans les 31 communes de la Métropole, soit :

- Distribution de 4 100 composteurs individuels
- Installation de 240 composteurs de résidence / d'établissement
- Installation de 54 composteurs de quartier
- Broyage en proximité des déchets verts

Par ailleurs, 15 composteurs de quartier sont en cours d'implantation dans la zone pilote composée de 10 communes de l'ouest métropolitain et du quartier des Grisettes à Montpellier.



Exemple de composteur de quartier sur la Métropole - ©Montpellier3m



L'ADEME et la Région Occitanie ont apporté leur soutien au déploiement de la politique biodéchets de Montpellier Méditerranée Métropole, avec une aide financière pluriannuelle de **476 000 euros** dans le cadre d'un appel à projet.

En outre, la collectivité subventionne, à hauteur de 40 euros, l'achat de composteurs individuels en bois par les particuliers, dans des jardineries de la Métropole. Le but de ce dispositif, qui complète la distribution gratuite de composteurs (modèle unique), est de permettre aux usagers d'acheter le modèle qui leur convient le mieux (matériau, taille...) et de bénéficier d'une subvention pour ce faire afin d'accélérer la pratique du compostage individuel.

A ces actions de renforcement du compostage vient s'ajouter la mise en place d'une Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) 2021-2026, adoptée par le Conseil de Métropole du 23 novembre dernier, qui prévoit une enveloppe de **45 millions d'euros** pour sa politique « zéro déchet ». La Métropole a également subventionné en 2021 à hauteur de **230 000 euros** des associations porteuses de projets œuvrant au geste de tri, à la réduction des déchets et au réemploi.

#### LA GESTION ET LA VALORISATION DES DÉCHETS DANS LA METROPOLE, EN CHIFFRES

Environ **246 000 tonnes de déchets traitées** par an à l'échelle de la Métropole

**Plus de 2 000 Points d'Apport Volontaire** pour le verre, les emballages/papiers et les textiles usagés

**20 déchèteries** sur le territoire de la Métropole

**35 sites de compostage de quartier** en fonctionnement

**300 composteurs collectifs** ont été déployés dans les résidences et dans divers établissements

## DES ACTIONS DE SENSIBILISATION POUR OPTIMISER LES GESTES DE TRI

### EN PRATIQUE

Comment trier ses déchets alimentaires ?

- Ressortir la poubelle orange pour y déposer tous les déchets alimentaires, pour les zones pavillonnaires notamment.
- Composter *in situ* (composteurs individuels, de quartier, de bas de résidence, lombricompostage) seulement pour les épluchures, les coquilles d'œuf, thé, café, herbes, en vrac.

Des infos sur la collecte : <https://www.montpellier3m.fr/collecte>

Des infos sur les déchets alimentaires : <https://www.montpellier3m.fr/biodechets>

Demander un composteur, un bac ou une poubelle orange :

<https://www.montpellier3m.fr/demarches-en-ligne>

### SENSIBILISATION

#### Lutte contre le gaspillage alimentaire

- Programmes « Les Écominots passent à table » à venir, mené par l'ALEC sur la Métropole et « Ma cantine autrement » mené par la Direction de la politique alimentaire sur Montpellier
- Ateliers pédagogiques à venir en lien avec la nouvelle Cité de l'alimentation, portée par Marie Massart (compostage, potager, gaspillage alimentaire)

#### Ateliers de compostage à destination des scolaires

- Composteurs, lombricomposteurs, bokashis dans les écoles (livraison ou aide à l'achat) avec pour objectif : trier les déchets alimentaires du foyer, observer et comprendre la faune et les micro-organismes
- Ateliers menés par l'APIEU dans la zone pilote à destination des écoles
- Ateliers menés par l'écolothèque dans le cadre du programme Éco-Métropole : <https://ecolothèque.montpellier3m.fr/ecometropole>

## Pour tous les citoyens et citoyennes

- Composteurs de quartier, de bas de résidence, individuels : à chaque pose par un éco-messenger, sensibilisation et inscription dans un réseau
- Création d'un réseau de référents composteurs
- Service prévention de la Métropole constitué de maitres composteurs qui se chargeront de l'animation du réseau et de l'accompagnement des référents
- Relais de l'accompagnement et de la formation par l'association Compostons
- Sensibilisation auprès des entreprises, lors des événements (estivales, festivals etc.), poubelle tri-flux sur le domaine public

Un plan de communication sera déployé avec vidéos, articles, communication en porte à porte, de façon à toucher le plus grand nombre sur les questions relatives à la politique « zéro déchet ».

### LE SAVIEZ-VOUS ?

Montpellier Méditerranée Métropole met gratuitement à disposition de ses administrés des composteurs individuels, sous réserve de réunir les conditions d'installation.

La demande est à effectuer sur : <https://www.montpellier3m.fr/biodechets>



@PresseMTP

[newsroom.montpellier3m.fr](https://newsroom.montpellier3m.fr)

Contact presse – Camille Léveillard  
04 67 34 72 09 / 06 75 92 55 25  
[c.leveillard@montpellier3m.fr](mailto:c.leveillard@montpellier3m.fr)